

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 21 JUIN 2012

De 10h à 11h30



Etaient présents :

M. Alain WACHEUX, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Dominique PLANCKE, Mme Martine FILLEUL, M. François VERDONCK, M. Daniel JANSSENS, M. Christian DECOCQ, M. Jean-Luc WERY, M. Daniel DELCROIX, M. Eugène BINAISSE, M. Eric RENAUD, Mme Françoise PROUVOST, M. Jean-Marie MARQUAILLE, M. Jean-François MALBRANCQ, M. Serge PERON, M. Michel LO GIACO, M. Michel GUILBERT.

Etaient excusés :

M. Daniel PERCHERON, M. Pierre de SAINTIGNON, M. Jean HAJA, M. Steeve BRIOIS, M. Rémi PAUVROS, M. Bernard BAUDOUX, M. Jean-Claude DEBUS, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Michel VANCAILLE, M. Bernard CAILLIAU, M. Eric QUIQUET, M. Francis DECOURRIERE, M. Bertrand RINGOT, M. Philippe WAGHEMACKER, M. Frédéric CUVILLIER, M. Yves COUPE.

Pouvoirs :

Monsieur Daniel PERCHERON à Monsieur Daniel DELCROIX
Monsieur Rémi PAUVROS à Monsieur François VERDONCK
Monsieur Jean-Claude DEBUS à Madame Marie-Sophie LESNE
Monsieur Francis DECOURRIERE à Monsieur Eric RENAUD
Monsieur Bertrand RINGOT à Monsieur Jean-Marie MARQUAILLE
Monsieur Frédéric CUVILLIER à Monsieur Alain WACHEUX
Monsieur Yves COUPE à Madame Françoise PROUVOST

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

La séance est présidée par Monsieur Alain WACHEUX, Premier Vice-Président du SMIRT, Monsieur Daniel PERCHERON étant empêché.

Monsieur Alain WACHEUX explique que le vote de la DM1 n'entraînera aucune contribution supplémentaire des adhérents du Syndicat au titre de l'exercice 2012, qu'il s'agit essentiellement d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement 2011 et d'ajuster les crédits votés lors du Budget Primitif 2012 aux dépenses prévisionnelles de l'exercice qui se précisent au fur et à mesure des orientations de travail des Commissions Thématiques.

En investissement, il est ainsi envisagé de répartir les 31 000 € votés pour couvrir à hauteur de 770 € le déficit de la section d'investissement de l'année 2011 et permettre l'achat d'un véhicule de service, l'acquisition d'équipement bureautique et éventuellement le dépôt de marques si cela s'avère nécessaire dans le cadre du marché communication que le SMIRT souhaite lancer.

En fonctionnement les principales affectations de l'excédent concernent :

- l'article 617, Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les marchés du SMIRT, avec l'inscription d'une somme de 625 000 € dont 354 500 € dans le cadre de l'AE votée pour 2012 au cours de l'année 2011, le solde pouvant bénéficier à des marchés qui pourraient être mis en place sur les thématiques suivies par les Commissions Thématiques du SMIRT,
- l'article 6287, Remboursement de frais à la Région, avec un abondement de 382 549,68 € pour être en mesure de rembourser les dépenses que la Région acquittera pour le SMIRT dans le cadre de son marché billettique-information multimodale attribué à SETEC, cela dans l'attente de la mise en place du marché billettique et information multimodale porté par le SMIRT. Les remboursements des dépenses acquittées par la Région pour le compte du SMIRT sont rendus possibles par l'existence d'une convention de mise à disposition de locaux de moyens et de son avenant n°1 signés respectivement les 29 Août 2010 et 25 Janvier 2011.

Le reste des affectations porte sur:

- l'article 62878, Remboursement de frais à des tiers, pour 1 000 €, affectation de la somme à titre de précaution,
- L'article 6532, frais de mission et déplacements pour les élus, + 5 000 € dans la perspective des déplacements pour étude envisagés dans les domaines de la billettique, de l'information multimodale et de la tarification unique à Paris et Rouen,
- l'article 671, Intérêts moratoires et pénalités sur marchés, pour 3 000 € par précaution compte tenu du lancement des marchés envisagés par le SMIRT en 2012.

Monsieur Alain WACHEUX demande ensuite l'avis des délégués présents sur le projet de DM1 présenté. Ceux-ci votent favorablement et à l'unanimité la DM1 2012.

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 21 Juin 2011

DELIBERATION N° 2012-07

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 21 juin 2012, sous la présidence de Monsieur Alain WACHEUX, Premier Vice-Président du SMIRT,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports,

Vu la décision 2012 – 06 du 21 Juin 2012 d'affectation de l'excédent de fonctionnement 2011 au budget 2012,

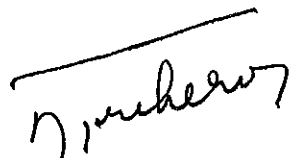
Vu le vote favorable unanime des membres du Comité Syndical du SMIRT sur le projet de DM1 présenté le 21 Juin 2012,

DECIDE

D'adopter la Décision Modificative n°1 pour l'année 2012 telle qu'elle figure dans le document de la M71 joint en annexe.

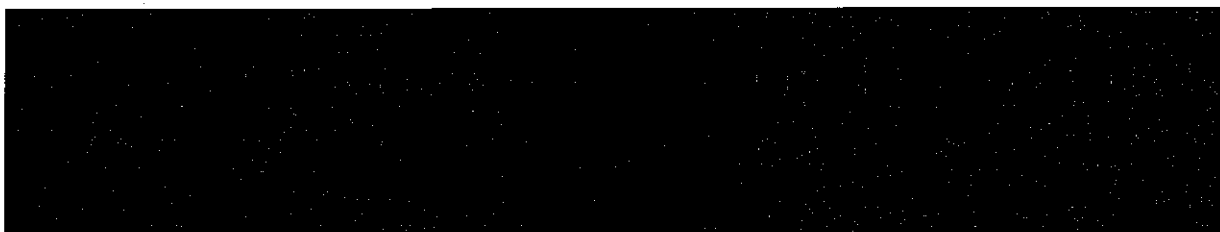


Le Président du SMIRT


Daniel PERCHERON

ANNEXE N° 1 DE LA DELIBERATION 2012-07

REPUBLIQUE FRANCAISE



**POSTE COMPTABLE DE LA
PAIERIE REGIONALE DU NORD-PAS DE CALAIS**

M 71



ANNEE 2012